

**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

La FCCQ applaudit le retrait de l'article 12 du projet de loi 40

Montréal, le 1^{er} décembre 2006 – La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) félicite la décision rendue par le gouvernement provincial de retirer l'article 12 du projet de loi 40 *sur les accidents de travail et les maladies professionnelles*. La FCCQ s'était publiquement opposée à la modification législative sans qu'une consultation des parties impliquées et une analyse approfondie dans le dossier des dépenses non imputées (DNI) aient été préalablement réalisées.

L'objectif de l'article 12 du projet de loi 40 consistait à donner immédiatement le pouvoir au conseil d'administration de la CSST de modifier la formule de financement des dépenses non imputées. La FCCQ s'interrogeait sur l'urgence d'effectuer les modifications alors que la CSST n'avait pas encore été en mesure de développer une version chiffrée d'une nouvelle méthode de tarification qui, aux dires des membres de la CSST, n'aurait pas pu être mise en application avant l'année de tarification 2009.

« Le retrait de l'article est une excellente nouvelle pour les entreprises québécoises puisque la réforme projetée par la CSST aurait pu avoir des conséquences financières et économiques énormes », d'affirmer Françoise Bertrand, présidente-directrice générale de la Fédération des chambres de commerce du Québec. La FCCQ tient aussi à souligner qu'elle offre sa collaboration à l'étude nécessaire qui devra approfondir les impacts potentiels dans le dossier des dépenses non imputées.

À propos de la FCCQ

Grâce à son vaste réseau de 162 chambres de commerce, la FCCQ représente 57 000 membres exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec, la FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

- 30 -

Renseignements :

Isabelle Poulin
Directrice des communications
Fédération des chambres de commerce du Québec
Tél. : (514) 844-9571, poste 3240
Cell. : (514) 953-3725